



Appréhender l'évaluation des fonds de commerce, du droit au bail et
des titres sociaux

Le traitement des créances et l'ordre des créanciers en procédure
collective

Formation Jeudi 11 Juin 2026 Pôle Entreprises



Formateurs

Hugues Kenfack, Professeur agrégé des facultés de droit, Président de l'Université Toulouse Capitole
Solène Ringler, Professeur de droit privé, Vice-Doyen à l'international, Université d'Angers
Programme établi pour l'Association Alta-Juris International en collaboration avec Maître Hubert EVRARD, Avocat, Responsable pédagogique



Objectifs

A l'issue de la journée de formation, les stagiaires connaîtront les principales méthodes de valorisation du fonds de commerce, du droit au bail et des titres sociaux dans une perspective d'opérations et de contentieux. Ils seront capables d'articuler ces valorisations avec le traitement des créances et l'ordre des créanciers en procédure collective.

Méthode pédagogique

Formation associant les aspects théoriques et les implications pratiques
Petit groupe (maximum 20 participants), présentiel, pédagogie expositive



Outils pédagogiques

Support pédagogique édité et distribué pendant et après la formation
Moyens techniques : Salle de formation adaptée, vidéo projecteur, Paper Board
Le formateur crée un support pédagogique Powerpoint. Celui-ci est projeté sur écran ainsi que des
Exercices au format Word diffusés en début de séance pour des questions/réponses sur des cas pratiques

Modalités d'évaluation

Questionnaire de satisfaction
Attestation de suivi
Auto-évaluation



Alta-Juris International

2 rue de Penthièvre
75008 PARIS

Tél : 01.53.04.08.85

Email : altajuris@altajuris.com

Site Internet : www.altajuris.com

Identifiant SIRET : 438 324 204 00041

Organisme de formation : Certifié QUALIOPF sous le numéro F1612

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11755278475 auprès du Préfet de région d'Ile-de-France

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



Public

Avocat et/ou Juriste généraliste



Prérequis

Connaissances en droit des affaires souhaitables
La formation est assurée en langue française.



Date, heures, lieu

Jeudi 11 juin 2026
De 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h



Tarif

Voir la Convention de Formation



Informations

ALTA-JURIS INTERNATIONAL
2 rue de Penthièvre
75008 PARIS

Tel : 01.53.04.08.85
Mail : altajuris@altajuris.com



1. Introduction (20 min)

- 1.1. Objectifs de la formation
- 1.2. Présentation de la journée

2. Évaluation du fonds de commerce (1h30)

- 2.1. Rappels théoriques sur les éléments de composition du fonds de commerce
- 2.2. Méthodes usuelles d'évaluation du fonds de commerce

Pause 5 minutes

3. Droit au bail commercial (1h35)

- 3.1. Rappels théoriques sur la valorisation du droit au bail
- 3.2. Principales méthodes d'évaluation du droit au bail
- 3.3. Incidence du droit au bail en cas de cession, renouvellement ou procédure collective

Pause méridienne

4. Titres sociaux (1h30)

- 4.1. Rappels théoriques des principales méthodes d'évaluation des titres
- 4.2. Articulation entre valorisation des titres et valorisation des actifs
- 4.3. Spécificités de la valorisation des titres en contexte de difficulté et de procédure collective
- 4.4. Utilisation de ces évaluations dans la négociation

5. Traitement des créances en procédure collective (35min)

- 5.1. Rappel théorique des grandes catégories de créances
- 5.2. Déclaration et vérification des créances
- 5.3. Effets de l'ouverture de la procédure sur les créances

Pause 5 minutes

6. Ordre des créanciers et répartition de la valeur en cas de réalisation des actifs (50 min)

- 6.1. Hiérarchie des créanciers et principaux privilèges / sûretés
- 6.2. Logique de répartition du produit des réalisations (plan de cession, vente isolée d'actifs, liquidation)
- 6.3. Conséquences pratiques sur la stratégie des différentes parties

7. Synthèse opérationnelle (30 min)

- 7.1. Points clés à vérifier dans les dossiers
- 7.2. Points clés en matière de valorisation des titres sociaux dans un contexte de difficulté
- 7.3. Points clés en matière de créances et de rang des créanciers en procédure collective
- 7.4. Points clés dans les pratiques transactionnelles
- 7.5. Auto-évaluation